

Autour des émeutes rouennaises d'avril 1848 : réalité et représentations d'une insurrection ouvrière

Florenca Peyrou

Citer ce document / Cite this document :

Peyrou Florenca. Autour des émeutes rouennaises d'avril 1848 : réalité et représentations d'une insurrection ouvrière. In: Annales de Normandie, 48^e année, n°5, 1998. pp. 545-570;

doi : <https://doi.org/10.3406/annor.1998.4850>

https://www.persee.fr/doc/annor_0003-4134_1998_num_48_5_4850

Fichier pdf généré le 20/09/2018

AUTOUR DES ÉMEUTES ROUENNAISES

D'AVRIL 1848 :

RÉALITÉ ET REPRÉSENTATIONS

D'UNE INSURRECTION OUVRIÈRE*

Les émeutes de Rouen qui ont éclaté le 27 avril 1848 peuvent être rapprochées des journées de juin parisiennes qu'elles auraient en quelque sorte anticipées. À Rouen comme à Paris, les "haines de classes" qui existaient entre patrons et ouvriers ont été un élément déterminant dans le déclenchement de l'insurrection. L'objectif de cet article est à la fois de dégager les causes réelles de l'émeute rouennaise¹, ses protagonistes tels qu'on peut les percevoir aujourd'hui, et les perceptions des troubles par les bourgeois conservateurs de la ville, soucieux du maintien de l'ordre. Nous attacherons un intérêt particulier à l'étude des représentations dans la mesure où elles ont visé à la construction d'une mémoire collective de l'événement, n'ayant que peu de rapports avec la réalité de l'insurrection. Afin de saisir cette

* Nous reprenons dans cet article les principales conclusions de notre mémoire de maîtrise d'histoire, préparé sous la direction de MM. Cl. MAZURIC et Y. MAREC, F. PEYROU, *Le procès des insurgés d'avril 1848 à Rouen : procédures et représentations. Pour de nouvelles approches*, Université de Rouen, 1997, 210 p.

1 Pour connaître avec détails les émeutes de Rouen, se reporter aux ouvrages suivantes : J. TOUTAIN, *La révolution de 1848 à Rouen*, Paris, 1948. F. BLONDEL, *La crise du milieu du XIXe siècle en Seine-Inférieure (1845-48). Principaux aspects économiques, sociaux et politiques*, Thèse de 3^e cycle, Université de Rouen, 1978. J. MERRIMAN, *The Agony of the Republic : the Repression of the Left in revolutionary France*, New Haven, 1978. Y. MAREC, *1848 à Rouen. Les mémoires du citoyen Cord'homme, oncle de Maupassant*, Luneray, Bertout, 1988. R. AMINZADE, *Ballots and Barricades. Class Formation and Republican Parties in France 1830-1871*, Princeton, PUP, 1993. Voir aussi les articles suivants : A. DUBUC, "Les émeutes de Rouen et d'Elbeuf (27, 28, 29 avril 1848)", *Études d'histoire moderne et contemporaine, T II : Études sur la révolution de 1848*, Paris, 1948. Du même auteur, "Frédéric Deschamps, Commissaire de la République en Seine-Inférieure (février-mars 1848)", *Congrès historique de la révolution de 1848*, R. RAGACHE, "1848 à Rouen, la Saint-Barthélémy rouge", *Le peuple français*, octobre-décembre 1976. J-P. CHALINE, "Rouen au milieu du XIXe siècle : la révolution de 1848", *Connaître Rouen*, III, 1976. Y. MAREC, "Pauvres et miséreux à Rouen dans la première moitié du XIXe siècle", *Cahiers des Annales de Normandie*, n° 13, Caen, 1981. Sur les conséquences des émeutes, Y. MAREC, "Entre répression et conciliation sociale : les réactions aux émeutes rouennaises d'avril 1848", communication au colloque international du cent cinquantième de la révolution de 1848, à paraître aux éditions Créaphis au cours de l'année 1999.

dernière il est nécessaire, en premier lieu, d'évoquer le contexte dans lequel elle a éclaté, ainsi que de rappeler son caractère et celui de ses acteurs. Nous pourrions ainsi les confronter avec les représentations élaborées par les hommes d'ordre par le biais des procédures judiciaires et de la presse. Nous centrerons l'analyse sur le procès de Caen, qui a joué un rôle prépondérant dans la construction idéologique de l'émeute et des émeutiers. Cela nous mènera, in fine, à analyser les propos des trois principaux journaux rouennais, *le Journal de Rouen*, *l'Impartial de Rouen* et *le Mémorial de Rouen*.

I. — LE CONTEXTE DE L'ÉMEUTE ROUENNAISE

1. - Les tensions sociales et politiques

La ville de Rouen était dominée économiquement, politiquement, culturellement et socialement par la bourgeoisie tandis que les ouvriers des industries vivaient souvent dans une grande misère, particulièrement les moins qualifiés et ceux chargés d'une famille nombreuse². Malgré la résignation liée à la crainte du chômage, les revendications ouvrières se sont développées à partir des années 1830 et surtout 1840³.

Lors de la proclamation de la République en février 1848, deux groupes républicains se disputent le pouvoir : le Comité républicain, présidé par Jules Senard, modéré, et le Comité démocratique, présidé par Frédéric Deschamps, proche des porte-paroles ouvriers. Ce dernier fut nommé Commissaire du Gouvernement provisoire de la Seine-Inférieure le 27 février et Senard, Procureur général à la Cour d'appel de Rouen. L'œuvre de la nouvelle administration fut limitée en ce qui concerne la réorganisation des institutions et la démocratisation de la garde nationale. En revanche quelques mesures sociales d'importance furent prises par Deschamps pour limiter les amendes et la journée de travail, établir un salaire minimum et instaurer le droit de réunion.

À Rouen, comme dans d'autres lieux, le nouveau régime favorisa la création d'ateliers "communaux" à partir de mars. Très vite plus de 9 000 ouvriers chômeurs s'y inscrivirent et à la mi-avril ils étaient plus

2 Sur la condition ouvrière à Rouen, voir E. BLONDEL, *op. cit.*, M. BOIVIN, *Le mouvement ouvrier dans la région de Rouen 1851-1876*. Publications de l'Université de Rouen, 2 tomes, 1989, F. DÉMIER, "Les ouvriers de Rouen parlent à un économiste en juillet 1848", *Le mouvement social*, avril-juin 1982, A. BLANQUET, *Des classes ouvrières en France pendant l'année 1848*, Paris, 1979 (réédition de la publication de 1848).

3 Y. MAREC, "Pauvres et miséreux à Rouen dans la première moitié du XIXe siècle", *op. cit.*

de 14 000. Pour pouvoir payer leurs salaires, la municipalité décida d'augmenter les impôts (un impôt de 10 centimes s'ajouta à celui des 45 centimes). Cela entraîna la critique des contribuables rouennais, qui accusèrent les ateliers d'être "des écoles d'oisiveté, des foyers d'agitation"⁴. Leur directeur, Durand-Neveu, qui faisait partie de la nouvelle municipalité, était particulièrement mis en cause pour sa mauvaise gestion. La situation s'aggrava avec la dégradation de la situation économique, qui s'était déjà fortement détériorée depuis la crise de 1846. Après la Révolution de février la montée du chômage ne fait qu'accentuer l'inquiétude de la bourgeoisie locale, qui avait reçu avec hostilité la nouvelle de la révolution parisienne, d'autant plus que Frédéric Deschamps, un démocrate proche de Ledru-Rollin, avait accédé au poste de Commissaire général. On aurait préféré Sénard, plus modéré. Cette hostilité s'est muée en haine et peur sociale avec l'extension de l'agitation ouvrière à partir des journées révolutionnaires de février.

En effet, une fraction de la population ouvrière rouennaise ne se contenta pas de la chute de la monarchie et tenta sinon de mettre en question du moins de limiter la suprématie politique et sociale de la bourgeoisie en réclamant l'amélioration des salaires et des conditions de travail dans les usines. Selon les propos de Charles Cord'homme, "le peuple s'était réveillé à Rouen"⁵. La colère ouvrière s'en prenait aux machines, aux techniciens anglais ou irlandais, c'est-à-dire à tout ce qui dans l'esprit des ouvriers les avait privés de travail. Ainsi, le 25 février des groupes parcourent la ville en chantant la Marseillaise et en criant *À bas les Anglais, vive la République* !⁶ Plus tard, on saccage les gares rue Verte et Saint-Sever et on incendie le pont ferroviaire de l'Île Brouilly. Selon André Dubuc, ce sont les marinières et les dockers, privés de travail à cause des nouveaux transports, qui auraient été à l'origine de ces troubles. Mais l'opinion de la garde nationale fut tout autre car selon elle quelques suspects arrêtés auraient déclaré avoir reçu de l'argent du Comité Deschamps. La garde nationale trouva de cette façon une excuse pour attaquer ce comité qui ne lui avait jamais plu. L'agitation a eu aussi pour but la participation des ouvriers dans la vie politique : des députations, cortèges et "promenades" se sont développés à Rouen à partir du début de la Révolution. C'est cette occupation de l'espace public par les ouvriers de la ville qui a fait le plus peur aux bourgeois rouennais. Leur colère monta au fur et à

4 E. BLONDEL, *op. cit.*, p. 216-217.

5 Y. MAREC, *1848 à Rouen, op. cit.*, p. 55.

6 A. DUBUC, "Les émeutes de Rouen et d'Elbeuf", *op. cit.*, p. 49.

mesure que la situation économique se dégradait. En effet, les initiatives socio-économiques de Deschamps produisirent à moyen terme une augmentation du chômage d'autant plus que les patrons ne pouvaient ou ne voulaient pas les appliquer. Cette situation contribua à cristalliser les oppositions sociales à Rouen et dans l'ensemble du département. À Lillebonne le 31 mars, des ouvriers se rassemblèrent devant la mairie pour exiger la délivrance de personnes arrêtées lors d'une marche sur Bolbec effectuée deux jours auparavant. Ils menacèrent de prendre des otages tout en jetant des pierres aux soldats. Ceux-ci ripostèrent par des tirs meurtriers laissant une dizaine de morts et une trentaine de blessés. Les classes laborieuses sont donc devenues dangereuses⁷ et la bourgeoisie s'apprête des lors à la contre-offensive⁸.

Cette tension socio-économique prend une forme politique au commencement de la campagne électorale. Les deux courants républicains, modéré et démocrate, luttent entre eux et cela profite aux monarchistes, qui développent une campagne de dénigrement visant le Comité Deschamps⁹. La liste du Comité départemental républicain comprenant en fait une majorité de conservateurs fut élue intégralement. Le Comité démocratique a obtenu beaucoup de voix à Rouen et dans les villes ou faubourgs industriels mais le vote des campagnes a pesé nettement plus lourd. L'échec des démocrates a entraîné une agitation grandissante dans les clubs et parmi la population ouvrière de Rouen ce qui ne fit que renforcer l'attitude provocante de la garde nationale. Est-ce la victoire des monarchistes qui est à l'origine des émeutes de Rouen des 27 et 28 avril 1848? Cela voudrait dire que leur cause a été purement politique. En fait, la plupart des historiens ayant étudié la question s'entendent pour souligner l'ampleur de la dégradation des rapports sociaux depuis l'avènement de la République. Elle s'explique par le désespoir des ouvriers confrontés au chômage et à la crise économique. Elle tient aussi à l'irritation des bourgeois exaspérés par l'augmentation des impôts levés pour faire fonctionner les ateliers communaux et par l'ambiance de désordre qui régnait à Rouen depuis la Révolution de février. Ainsi, selon M. Agulhon les émeutes constitueraient une sorte de règlement de comptes entre deux

7 Terme emprunté à Louis CHEVALLIER dans son ouvrage *Classes laborieuses, classes dangereuses*, Paris, Plon, 1958.

8 Y. MAREC, "Pauvres et miséreux à Rouen dans la première moitié du XIXe siècle", *op. cit.*, p. 168.

9 Pour plus de détails sur la campagne électorale, E. BLONDEL, *op. cit.* et M. Boivin, *op. cit.*

groupes sociaux antagonistes¹⁰. La radicalisation des luttes politiques à l'approche des élections législatives n'aurait fait qu'accentuer cette tension¹¹.

Ces explications donnent une vision de l'émeute en termes de lutte de classes. En fait, les émeutiers de Rouen ne se sont pas révoltés contre le système capitaliste industriel ou contre la classe bourgeoise comme telle. Ils luttent pour ne pas perdre les droits qu'ils ont acquis avec la République et qui semblent menacés par les conservateurs à savoir le droit au travail et le droit de citoyenneté, celui de participer aux décisions politiques et à la sphère publique. De plus, il serait réducteur d'évoquer une confrontation entre classe ouvrière et classe bourgeoise puisque dans l'analyse sociologique de 413 personnes arrêtées lors des troubles¹² (dont 95 libérées, 226 poursuivies et 82 accusées) on trouve une forte proportion d'individus appartenant à la catégorie des métiers et boutiques et des artisans (34,6 %), qui n'avaient pas les mêmes revendications que les ouvriers des usines ou les journaliers, au plus bas de l'échelle sociale (56,1 %)¹³. L'utilisation d'une interprétation en termes de lutte des classes, même si elle demeure opératoire, doit donc être nuancée¹⁴.

2. - Une insurrection à caractère spontané

Dans cette perspective il paraît important de savoir qui étaient les émeutiers de Rouen et de connaître les représentations qu'on a données d'eux à l'époque. À cette fin nous allons nous servir de notre analyse sociologique des 413 arrêtés (sur 521 au total) repérés grâce aux registres d'écrou et de la Chambre de mise en accusation disponibles aux Archives départementales de la Seine-Maritime. Nous avons ainsi pu déterminer un portrait-type du suspect. On trouve d'abord un insurgé de sexe masculin, d'une trentaine d'années (88,6 % d'hommes, 7,7 % de femmes), marié (56,9 %) et sans enfants (56,8 %). Il est

10 M. AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République (1848-52)*, Paris, Le Seuil, 1992, p. 68.

11 Y. MAREC, *1848 à Rouen*, op. cit., p. 80.

12 F. PEYROU, *Le procès des insurgés d'avril 1848 à Rouen : procédures et représentations. Pour de nouvelles approches*, Université de Rouen, maîtrise d'histoire (dir. C. Mazaurie et Y. Marec), 1997.

13 Autres professions représentées : 3 domestiques, 7 employés administratifs, 4 intellectuels, 7 professions libérales.

14 Y. Marec, dans sa communication citée, montre comment quelques témoignages de l'époque attestent la présence parmi les insurgés d'autres catégories que celles appartenant aux milieux populaires de la ville, comme un jeune homme de bonne famille.

ROUEN : DISTRIBUTION GEOGRAPHIQUE DES BARRICADES D'AVRIL 1848

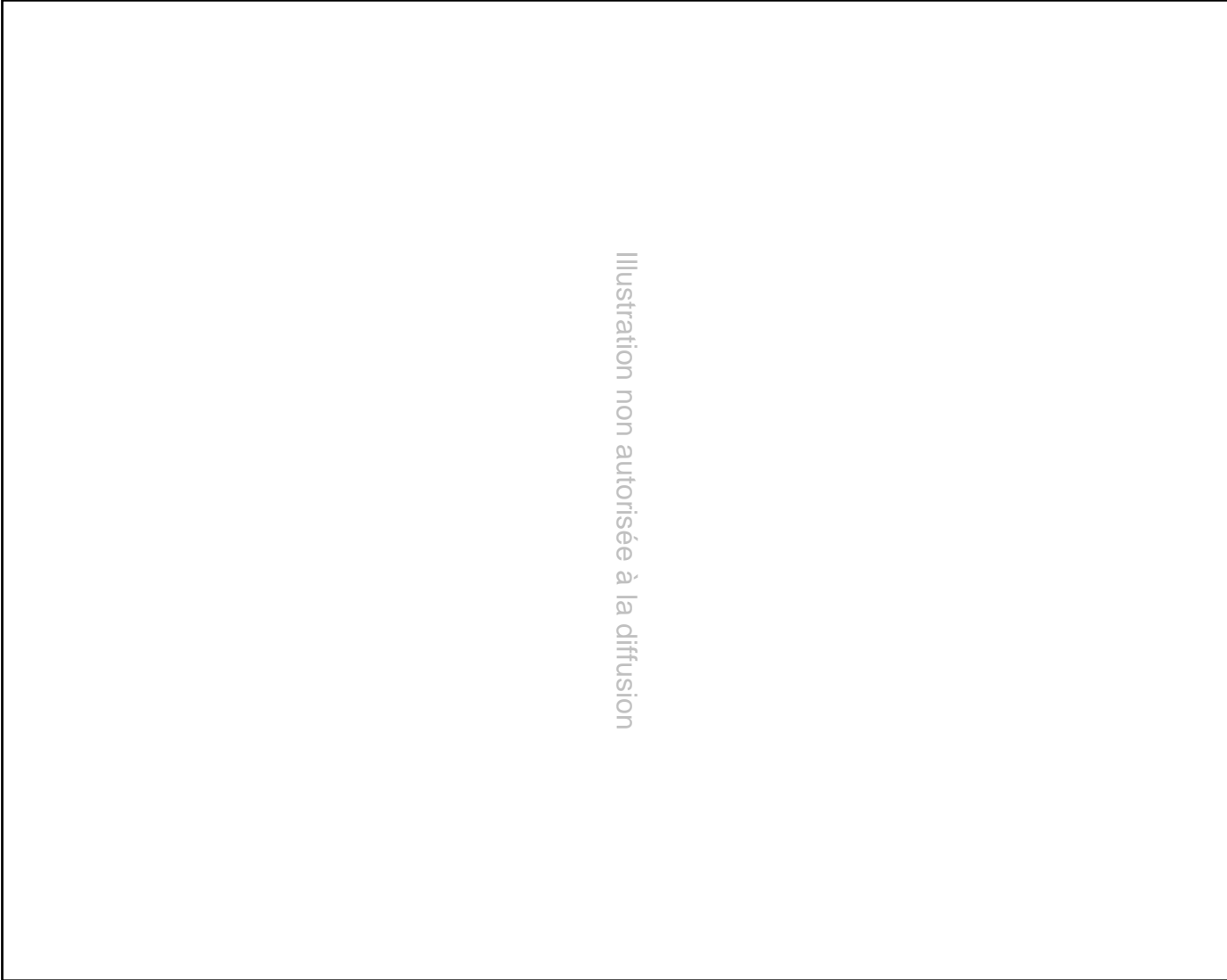


Illustration non autorisée à la diffusion

**DOMICILES DES 413 SUPPOSÉS PARTICIPANTS À L'ÉMEUTE
DE ROUEN D'AVRIL 1848 (ROUEN ET BANLIEUE)**

Illustration non autorisée à la diffusion

né à Rouen (41,6 %), dans l'agglomération ou le département (27,6 %) et habite les quartiers populaires de Rouen : les quartiers de l'est (58,1 %) ou du sud de la cité, à Saint-Sever voire à Sotteville (20,8 %). Ce sont en effet dans les quartiers populaires décrits par Adolphe Blanqui¹⁵ que l'on a dressé des barricades en avril 1848. Très peu de ces hommes ont travaillé dans les ateliers communaux. Dans les cartes jointes on voit clairement la coïncidence entre les domiciles des insurgés, localisés pour la plupart dans les quartiers de l'est et du sud de la ville, et l'emplacement des barricades. Les insurgés se sont vraisemblablement réfugiés dans leurs quartiers et là ils ont érigé des ouvrages à caractère défensif. Les forces de l'ordre ont d'ailleurs réalisé des arrestations massives dans ces quartiers et il est intéressant de constater comment dans certains cas ils ont pris des familles entières, comme les cinq membres de la famille Desert, journaliers habitant rue de la Glos¹⁶.

En ce qui concerne les émeutes, tous les historiens s'entendent pour évoquer leur caractère spontané, sans direction politique. Elles semblent donc avoir été causées par le désespoir¹⁷. En effet, des groupes d'ouvriers se sont rassemblés dès le matin sur la place Saint-Ouen, face à l'Hôtel de Ville, pour attendre le résultat des élections. Selon le *Journal de Rouen*, ces groupes font alors entendre des projets de vengeance contre la garde nationale, de composition exclusivement bourgeoise¹⁸. Celle-ci, accompagnée d'un piquet de ligne, maintient l'ordre sur la place, mais les ouvriers parviennent à rentrer dans les galeries inférieures de l'Hôtel de Ville, qui doivent être évacuées. Toutefois, l'attitude menaçante des ouvriers n'est pas perçue par le témoin à décharge Conard, qui déclara au procès de Caen que sur la place il y avait simplement des groupes de curieux. Ce sont les gardes nationaux qui lui paraissent avoir été exaspérés et il aurait entendu ce propos : *il faut en finir avec cette canaille-là*¹⁹. Le calme se trouble vraiment lorsque la garde nationale fait obstacle à un groupe d'enfants qui commençait à parcourir la place en chantant. Les ouvriers se ruent alors sur les gardes et essayent de les désarmer. D'après Conard, les ouvriers ne faisaient que défendre les enfants qui avaient été agressés. Ce sont ces faits, plus un coup de feu furtif parti de l'intérieur de l'Hôtel de Ville, qui ont déclenché l'émeute. Les ouvriers se sont

15 A. BLANQUI, *Des classes ouvrières en France pendant l'année 1848*, Paris, 1979 (rééd. de 1848), p. 71-72.

16 F. PEYROU, *Le procès des insurgés d'avril 1848*, *op. cit.*, p. 200.

17 E. BLONDEL, *op. cit.*, p. 119.

18 *Journal de Rouen*, 28 avril, n° 119.

19 *Journal de Rouen*, 28 novembre, n° 333.

enfuis de la place vers leurs quartiers en dressant des barricades et en criant "aux armes, on assassine nos frères"²⁰.

Simultanément d'autres ouvrages défensifs sont érigés rue de la République, rue Saint-Hilaire, dans le quartier Martainville. La garde nationale parvient à en enlever quelques-uns par des décharges meurtrières. Pendant toute la nuit on interroge des individus arrêtés et on essaye de contenir les agressions. Le lendemain, la lutte continue et s'étend à la rive gauche, au quartier Saint-Sever. Mais au soir le calme est rétabli, avec un bilan de 41 barricades et une trentaine de morts²¹, tous du côté des insurgés. 521 individus ont été arrêtés, dont Durand-Neveu. À partir d'ici, les procédures judiciaires commencent. Elles ont transformé la réalité de l'émeute, ce que nous allons maintenant préciser. On peut d'abord dégager les représentations de l'insurrection à partir de l'acte d'accusation, dont l'interprétation sera reprise par les magistrats au procès des insurgés à Caen puis Alençon.

II. — L'ÉMEUTE ET SES REPRÉSENTATIONS : L'INSTRUCTION ET LE PROCÈS DE CAEN

1. - Une instruction orientée

La commission d'instruction, présidée par le Premier Président Franck-Carré et composée de huit membres de la Cour d'appel de Rouen, a décidé d'acquitter 225 arrêtés et d'en poursuivre 308, dont 82 ont été accusés et renvoyés en Cour d'assises à Caen. Selon l'acte d'accusation, la cause principale des émeutes tient au fonctionnement des ateliers communaux, qui ne furent pas "seulement un lourd impôt prélevé pour les finances de la ville, sans résultat utile, mais, chose plus regrettable encore, ce fut un vaste foyer d'insurrection"²². Là, l'ouvrier était excité contre le maître par des doctrines perverses. Le responsable principal de cette situation est donc Durand-Neveu, qui aurait fait des chômeurs des ateliers "une milice", en usant au besoin de menaces : "l'ouvrier qui ne se réunissait pas aux agitations était pointé et ne recevait pas de salaire". Mais le parti démocratique est aussi à l'origine des troubles : "les propos les plus incendiaires étaient proférés dans les clubs démocrates de Rouen (...). Si le résultat du scrutin ne nous est pas favorable, disaient les chefs de clubs, nous l'emporterons par la force, par la carabine, nous marcherons dans le

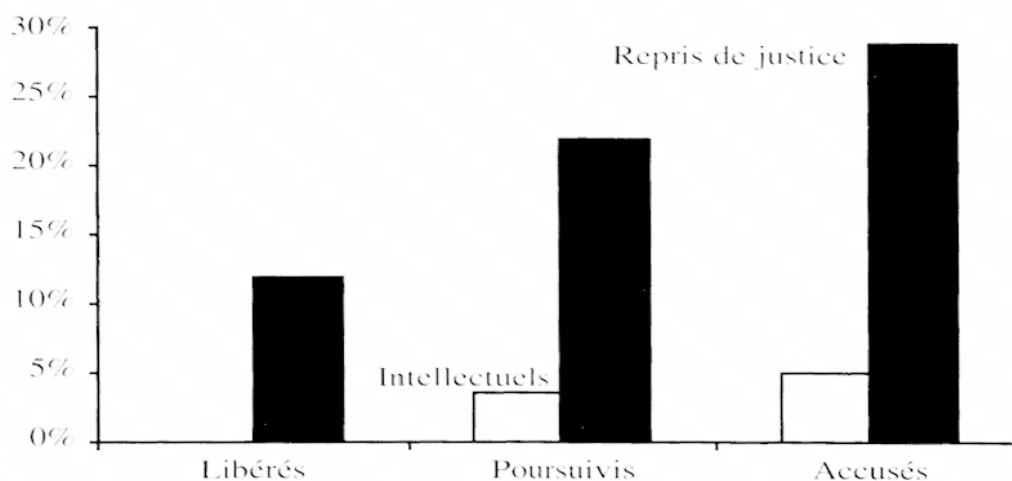
20 Y. MAREC, *1848 à Rouen, op. cit.*, p. 76.

21 Selon J. Toutain, 24 ; selon J.P. Chaline, 34 ; selon le Commissaire général du département Desseaux, 35 (AN BB 30 365).

22 Archives Départementales de la Seine-Maritime (ADSM), 2U198, Chambre de mises en accusation.

sang jusqu'aux chevilles". Ainsi, la défaite du parti démocratique lors des élections constituerait la cause principale des troubles. Ce ne serait pas l'œuvre des ouvriers déçus à cause de tous les espoirs qu'ils portaient en faveur d'une victoire démocrate, mais le moyen du parti démocratique lui-même de s'emparer du pouvoir politique. On ignore de cette façon la question sociale, au même temps que l'on anéantit un adversaire politique.

Contrairement aux interprétations des historiens actuels qui soulignent le caractère spontané des troubles, l'acte d'accusation met en avant la thèse d'un complot préparé par des meneurs démocrates. On affirme, par exemple, que les barricades se dressent de manière à cerner l'Hôtel de Ville. Pourtant, E. Blondel remarque que "les barricades ne furent pas construites de façon à encercler l'Hôtel de Ville : les émeutiers se retranchèrent sur leurs quartiers"²³. Avec ces données, l'instruction a construit un modèle du protagoniste de l'émeute qui ne coïncide pas non plus avec la vision que l'on en a actuellement. En effet, à la majorité d'ouvriers, journaliers, artisans et boutiquiers présents parmi les libérés, les poursuivis et les accusés on a mêlé des minorités de démocrates et de repris de justice. Cela a servi d'argument à la thèse du complot qui présente les émeutiers de Rouen comme des égarés manipulés par ces deux groupes minoritaires. Un tableau de la proportion des intellectuels et des repris de justice chez les libérés, poursuivis et accusés illustre bien cette volonté de l'instruction.



La part des repris de justice et d'intellectuels est plus forte chez les accusés. Chez ces derniers on trouve aussi des personnes signalées

23 E. BLONDEL, *op. cit.*, p. 252.

pour leurs mauvaises mœurs²⁴, par exemple, Dubois, qui avait un "esprit léger et vantard et dépensait beaucoup", Fleury, "ouvrier serrurier sans travail depuis 5 ans", qui "s'enivrait et tirait profit des maisons de prostitution" ou encore la fille Torton, qui "vit en concubinage avec Eustache-Louis-Léonor. Tous deux n'exercent guère de profession, vivant du produit de l'aumône que recueillait la fille Lattard, sexagénaire, tante d'Eustache. Se livrant à l'ivrognerie, les deux amants se querellaient alors, au point de troubler leur voisinage". Ainsi, ce ne sont pas des ouvriers qui se sont révoltés, ce sont des malfaiteurs. L'interprétation de l'émeute qui se forge alors est la suivante : un groupe de meneurs ultra-démocrates excite les bons ouvriers de la ville, qu'un groupe de repris de justice pousse à l'insurrection par des "instincts de désordre". Le peuple serait donc perverti par les idées des doctrinaires et entraîné par des délinquants. On criminalise de cette façon la contestation sociale et politique.

2. - Le déroulement du procès de Caen et sa signification

Cette vision fut ratifiée et légitimée au procès de Caen²⁵ (13 novembre-7 décembre). Celui-ci s'est déroulé dans le palais de justice de cette "ville sévère et presque aristocratique"²⁶ sous la présidence de M. Léferon de Longcamp, avec M. Bonnesoeur comme procureur général et 14 avocats de Paris²⁷, Rouen²⁸, Caen²⁹ et Évreux³⁰ qui assurèrent la défense, dont Théodore Bac qui semble les diriger tous. Les séances du procès se déroulaient du lundi au samedi, de 9h du

24 Archives Départementales du Calvados (ADC), Assises, 1848, 7 décembre.

25 On choisit la Cour d'assises du Calvados pour le jugement des accusés de Rouen et d'Elbeuf par une décision de la Cour de cassation du 10 août. "Mettre en jugement au milieu des populations qui ont pris un intérêt plus ou moins direct à la lutte (...) ce serait raviver des sentiments mauvais qu'il est urgent de remplacer par la concorde et la conciliation (...). La sûreté publique exige donc que le jugement de l'insurrection de Rouen ne reste pas attribué à la Cour d'assises de la Seine-Inférieure". (A.D.C. Assises 1848 ; 7 décembre). Le 9 octobre a lieu le transfert des insurgés à Caen ; ce fut un pénible voyage à bord du bateau à vapeur *Le Rollon*.

26 *Journal de Rouen*, 14 novembre, n° 319. Le journal affirme aussi que le palais de justice est "un assez joli monument, en forme de temple grec, avec le péristyle et la double colonnade classique, situé sur une place spacieuse, où viennent aboutir un carrefour de rues régulières. (...) La salle des assises est également dans le style grec, oblongue, cintrée sur le fond, régulière ; de plus, claire et sonore (...). Dans le cintre du fond, on lit ces mots, coupés par le tableau du Christ : *respect à la loi*".

27 Théodore Bac et Detours, représentants du peuple, et Joly et Favre.

28 Manchon et Latouche.

29 Delangle, Lebourg, Scheppers, Langlois, Blanche et Varin.

30 Houllier.

matin à 17h du soir. On a appelé 437 témoins, dont 332 à charge et 105 à décharge, ce qui montre le manque d'objectivité du procès (surtout si l'on considère que les premiers ont parlé pendant 11 jours et les deuxièmes, 4 jours) et *prédit déjà son issue*. On a pu établir une catégorisation socio-professionnelle de ces témoins. Chez ceux à charge, on trouve une majorité de petits-bourgeois urbains (51.5 %). 25 sont membres de la garde nationale et de la ligne, 41 sont des ouvriers, 34 sont des domestiques et 4 seulement sont des chômeurs inscrits aux ateliers communaux. Chez les témoins à décharge, la petite bourgeoisie domine aussi (42.8 %), mais on ne trouve guère de représentants des forces de l'ordre (2 seulement). On a voulu discréditer ces témoins, choisis par les insurgés début novembre, avant même que le procès commence. En effet, nous avons trouvé des rapports du bureau central de police de Rouen sur 24 d'entre eux, datés du 13 au 17 novembre, qui furent envoyés au ministère public de Caen³¹. Ces pièces soulignent des aspects obscurs de ces témoins, soit qu'ils aient eu un caractère violent, soit qu'ils aient pris part à quelque désordre ou aux troubles d'avril de Rouen, ou encore qu'ils aient été poursuivis par la justice et qu'ils soient jugés *ultra-démocrates*. Sur l'un d'entre eux on remarque uniquement qu'il est séparé de sa femme.

La construction d'une représentation de tout ce qui a eu à voir avec les émeutes est en jeu, tout comme la mémoire collective d'un mouvement social ainsi que les piliers de la domination bourgeoise à Rouen. On est face à un processus de construction et de légitimation d'une déformation de la réalité.

Les dépositions des témoins

Les témoins à charge déposèrent du 14 au 25 novembre et ceux à décharge, du 25 au 29. Le manque d'objectivité est apparent lors des dépositions de la première catégorie de témoins : le manque de preuves, les contradictions, les exagérations n'empêcheront pas de lourdes condamnations. Ces dépositions concernent des faits généraux et des faits particuliers. Pour ce qui est des faits généraux, les débats s'engagent sur la responsabilité des troubles. Revient-elle aux ouvriers ou aux gardes nationaux ? Étant donné que 21 des 84 témoins qui déposent sur ce sujet font partie de la garde nationale, de la ligne ou de la police, on trouve fondamentalement une justification des actions de ces institutions lors des troubles.

31 Archives Municipales de Rouen. Dossier 1848.

Ainsi, Quenet³², ex-colonel de la garde nationale de Rouen, explique le désordre qui régnait à Rouen depuis le 24 février. Il fait allusion aux rassemblements des ouvriers agressifs et à toute l'agitation menée par ceux-ci : "je reçus moi-même une pierre", et justifie ainsi l'irritation et les possibles excès des gardes nationaux. Pareille est la déposition de Visinet, ex-lieutenant-colonel de la garde nationale de Rouen et rédacteur du *Journal de Rouen*. Selon lui les ouvriers se sont montrés agressifs et provocateurs. On affirme aussi que les ouvriers avaient un plan organisé : un témoin aurait entendu le commentaire suivant avant une décharge, "première barricade, attention !". Selon ces témoignages la garde nationale fit preuve d'un grand calme et de beaucoup de modération lors des troubles. Les ouvriers avaient des armes et ont tiré et si aucun garde national n'a été atteint, "cela se doit à la maladresse des insurgés, à la mauvaise qualité de leurs armes et de leurs munitions"³³.

Cependant, parmi les témoins à charge trois membres du Comité démocratique déposent aussi sur les faits généraux, remarquant la part de culpabilité de la garde nationale. En cela leurs dépositions sont intéressantes, car ils seront les seuls à le faire. Leballeur-Villiers, ex-maire provisoire, évoque :

"L'espèce d'irritation entre les ouvriers et la garde nationale (qui) remonte au moins à deux années (...). Quant aux événements de février, la garde nationale les a plutôt subis qu'elle ne les a acceptés. (...) Si la garde nationale a bien souffert, les ouvriers ont souffert également. (...) J'ai été témoin de bien des douleurs. Les ouvriers ne faisaient pas de mouvements pour nous renverser : ils nous savaient leurs défenseurs. (...) J'ai vu humilier les ouvriers par certains fabricants, et exiger parfois des ouvriers 180 m. de travail pour 100 : les ouvriers paraissaient assez disposés à la conciliation. Un règlement que j'avais préparé n'a pas duré longtemps : de là peut-être l'irritation des ouvriers."³⁴

Selon l'ancien maire, la garde nationale était exaltée par d'anciens conservateurs tout comme des hommes se glissaient dans les rangs des ouvriers et les "enivraient". D'après lui, les agressions sont donc venues des deux camps.

Deschamps, ex-commissaire provisoire, raconte comment un ouvrier lui avait dit lors des émeutes : "vaut mieux mourir d'une balle que mourir de faim", ce qui prouve que le but des émeutes n'était pas

32 *Journal de Rouen*, 15 novembre, n° 320.

33 *Journal de Rouen*, 16 novembre, n° 321.

34 *Journal de Rouen*, 16 novembre, n° 321.

exclusivement une question politique³⁵. Mais les autres témoignages insistent uniquement sur les agressions des ouvriers à l'encontre des gardes nationaux.

Les dépositions sur les faits particuliers sont intéressantes car elles mettent en évidence encore une fois le manque d'objectivité de ce procès et son rôle de créateur de représentations, à travers le choix des témoins. Elles se focalisent d'abord sur les prétendues têtes du mouvement, ceux qui auraient préparé les troubles, excité les ouvriers, les meneurs. Ce sont Durand-Neveu, Suireau, Chesnée, Dubois et Philippe, tous membres des clubs démocratiques. Ensuite, les dépositions se réfèrent aux ouvriers qui ont suivi leurs ordres, qui ont fait des barricades, désarmé des gardes nationaux, envahi des maisons, etc. Le premier aspect qui nous frappe c'est le manque de preuves contre certains accusés. Par exemple, Durand-Neveu, qui assure de son innocence et de son désir de maintenir l'ordre pendant les troubles. Personne n'arrive à prouver le contraire. Deschamps, dans sa déposition, explique que, lors des émeutes, l'ex-maire Leballeur-Villiers pria Durand-Neveu d'user de son influence pour calmer les ouvriers, à quoi ce dernier répondit, "mais si j'allais dans les groupes, je craindrais d'être considéré comme excitant à l'insurrection"³⁶. Plusieurs témoins nient les accusations portées contre l'accusé, le témoin Lallemand, par exemple, "ne sait pas que l'accusé Durand leur ait donné (aux ouvriers) des conseils de désordre"³⁷ ; en plus, il ne convient pas "avoir dit tout ce qu'on me représente aujourd'hui, bien que j'ai signé ma déclaration". D'après celle-ci, Durand-Neveu encourageait les ouvriers des ateliers nationaux à ne pas travailler. On l'accuse aussi d'avoir prêché dans les clubs et dans les ateliers des idées anarchistes, mais on se rend compte que dans ces dépositions il y a une grande part de déformation de la réalité. Par exemple, un témoin affirme que Durand-Neveu aurait dit aux ouvriers "vous êtes souverains, mes amis" et "vous pouvez danser sur ce terrain, c'est le vôtre"³⁸. L'accusé explique, "quand je disais aux ouvriers qu'ils étaient chez eux, sur leur terrain, j'entendais par là qu'ils devaient respecter les propriétés"³⁹. De même, un témoin a reconnu Durand-Neveu comme chef de l'émeute parce que "de là où vous étiez, nous venaient un plus grand nombre de pierres !"⁴⁰ En effet, il s'est bien

35 *Journal de Rouen*, 16 novembre, n° 321.

36 *Journal de Rouen*, 16 novembre, n° 321.

37 *Journal de Rouen*, 17 novembre, n° 322.

38 *Journal de Rouen*, 17 novembre, n° 322.

39 *Journal de Rouen*, 17 novembre, n° 322.

40 *Journal de Rouen*, 18 novembre, n° 323.

trouvé dans la rue de la République au moment des troubles, mais selon lui il essayait de calmer les insurgés. En fait, on l'a seulement vu au milieu de la foule, mais personne ne l'a vraiment entendu donner des ordres précis. Tout semble indiquer que Durand-Neveu s'opposait véritablement aux désordres et qu'en dépit de son bon vouloir il était incapable de faire travailler les ouvriers des ateliers. La majorité des accusations contre lui se fondent sur des "j'ai pensé" ou "j'ai cru", ce qui serait suffisant pour le déclarer innocent. Il sera néanmoins condamné à la plus lourde peine. On trouve la même absence de preuves solides contre Suireau, mais le fait qu'il ait été condamné sous la Monarchie de Juillet à cinq ans de prison et la fierté un peu provocante dont il fit preuve lors de son intervention suffirent pour faire de lui un dangereux meneur.

Un autre cas montre les énormes irrégularités qui ont eu lieu dans ce procès, celui de Cavelier. On accusa ce commissionnaire en librairie de 40 ans, qui n'avait qu'une jambe et ne pouvait se servir d'un bras depuis 18 ans, de porter "une poutre énorme pour construire une barricade"⁴¹. Un témoin affirma qu'il avait vu Cavelier qui "commandait en agitant sa canne"⁴². Un autre l'a bien repéré mais avec une planche sous le bras : un autre encore l'a vu poussant une voiture. Il est possible que l'accusé se soit trouvé dans la barricade et qu'il ait donné des ordres, mais le fait qu'on l'accuse de quelque chose qu'il était physiquement incapable de faire montre clairement la manipulation de la réalité lors du procès.

Quant à Dubreuil, professeur d'agriculture, il est accusé d'avoir tenu des propos incendiaires. Un des témoins qui dépose contre lui explique, "c'est bien à peu près le même homme, c'est la même taille, les mêmes habits : quant à la figure, je n'ai jamais osé affirmer que ce fût la même que celle de monsieur"⁴³. Comment savoir si les témoins qui affirment avoir vu d'autres accusés ne sont pas dans le même cas que ce témoin-ci, sans pour autant oser reconnaître qu'ils ne sont pas sûrs de leur témoignage ? De même, deux personnes ont vu Suireau chacun dans un coin différent de la rue au même moment !⁴⁴ Cela nous mène à nous demander jusqu'à quel point on peut faire confiance à ces témoins à charge ! On trouve d'ailleurs des cas de vengeance de quelques-uns contre certains suspects. Ainsi l'accusé Gouas remarque qu'un témoin qui dépose contre lui était allé trois mois en prison sur

41 *Journal de Rouen*, 18 novembre, n° 323.

42 *Journal de Rouen*, 19 novembre, n° 324.

43 *Journal de Rouen*, 28 novembre, n° 333.

44 *Journal de Rouen*, 18 novembre, n° 323.

une dénonciation faite par lui-même quelques mois auparavant⁴⁵. À côté des vengeances, il existe aussi des haines que l'on traîne depuis longtemps et que l'on peut finalement libérer. Un témoin, par exemple, a crié à Saint-Ouen, ouvrier fileur, "vous êtes un vaurien, un mauvais sujet !"⁴⁶ Un autre affirme à l'encontre de la fille Canu, marchande de quatre saisons, "il n'y a pas de la moralité chez ces gens-là"⁴⁷. On voit donc comment le procès a joué un rôle de légitimation des principes mis en place par l'instruction : les troubles ont été provoqués par des malfaiteurs de profession, des immoraux sans respect pour la famille et les bonnes mœurs, mais surtout par les démocrates. Une phrase qui reflète bien cet état d'esprit est celle de Marion-Vallée, officier de la garde nationale, "sur l'honneur, messieurs les jurés, il n'y aurait pas eu de collision avec une administration intelligente et sage"⁴⁸.

Les dépositions des témoins à décharge sont intéressantes car elles montrent une autre vision des troubles et de ses causes qui n'a pas été relevée jusqu'à présent, celle des insurgés. Elles font des gardes nationaux les principaux responsables des "collisions". Ainsi, plusieurs fois on leur attribue ce propos : "il faut en finir avec cette canaille-là". On remarque l'hostilité de ce corps bourgeois envers la République et la brutalité dont il a fait preuve lors des troubles. : "un garde national a frappé d'un coup de sabre, sur le pavé Saint-Hilaire, le nommé Bataille, qui est mort des suites de ses blessures. Il n'y avait dans la rue que des curieux : pas un seul homme disposé à faire une émeute. Il y eut plusieurs blessés"⁴⁹ ; "si les gardes nationaux n'eussent pas été ivres, ils n'eussent pas tiré comme ils le faisaient"⁵⁰. De plus, quelques témoins remarquent la volonté pacifique des prétendus "excitateurs de troubles", les démocrates. Ainsi, un témoin a vu Durand-Neveu avec Chesnée, Suireau, Dubois, "engager les ouvriers à rentrer chez eux. Durand paraissait vouloir les persuader ; une expression douloureuse se lisait dans les traits de celui-ci en présence de la conduite et de l'irritation des ouvriers auxquels il parlait"⁵¹. Cependant, c'est l'audition des témoins à charge qui aura le plus de poids du fait de sa plus longue durée. Elle sert à la construction de la représentation des émeutes commencée par l'instruction. Les plaidoiries du ministère

45 *Journal de Rouen*, 22 novembre, n° 328.

46 *Journal de Rouen*, 23 novembre, n° 329.

47 *Journal de Rouen*, 23 novembre, n° 329.

48 *Journal de Rouen*, 22 novembre, n° 328.

49 *Journal de Rouen*, 28 novembre, n° 333.

50 *Journal de Rouen*, 29 novembre, n° 334.

51 *Journal de Rouen*, 28 novembre, n° 333.

public vont aussi dans ce sens, tout comme l'attitude des magistrats tout au long du procès.

L'attitude des "hommes de loi"

Le procès a concerné l'émeute d'avril 1848 mais aussi tout ce qui s'est passé depuis la Révolution de février et qui a irrité les conservateurs, hostiles au changement de régime et qui craignaient la subversion sociale. Le procureur général commence sa plaidoirie en disant clairement que les troubles d'avril n'ont rien à voir avec la question sociale : "il ne s'agissait (...) que de malfaiteurs vulgaires : malfaiteurs poussés à l'insurrection par des instincts de désordre, par des passions envieuses, par la haine que la misère enfante contre la richesse. Non, ce n'est point la "République sociale" que nous voyons ici : c'est l'anarchie, c'est le désordre"⁵². Peu après il affirme cependant que les républicains démocrates, craignant la défaite électorale, avaient préparé à l'avance le boycott du résultat du scrutin : "messieurs, il y avait complot, complot préparé de longue main"⁵³. Il divise les accusés en deux catégories, les excitateurs ou organisateurs et les exécuteurs des desseins conçus et préparés par les premiers. Les seconds sont à leur tour divisés en deux catégories, les "égarés" et les "malfaiteurs effrontés, dont le mobile est une avide et noire envie, dont le but est le pouvoir et la fortune, dont les moyens sont la révolte et la dévastation".

L'avocat général Sorbier définit ainsi les insurgés, "ce sont des hommes qui appartiennent de droit à toutes les insurrections et qui, n'ayant rien à perdre dans un incendie, ont tout à gagner dans les décombres : et ils s'appellent ici fièrement le peuple ! Peu s'en faut pour qu'ils ne s'arrogent le titre de grands citoyens !"⁵⁴ Cette division entre les insurgés et le vrai peuple, on va la retrouver aussi dans les écrits des journalistes des trois plus importants journaux rouennais. Sorbier fait également de la condamnation des insurgés une affaire de défense de la patrie.

En ce qui concerne les jurés, ils avaient été tirés au sort sur une liste dressée selon les lois de la Monarchie de Juillet parmi des électeurs peu ou prou privilégiés⁵⁵. En raison des lourdes condam-

52 *Journal de Rouen*, 1er décembre, n° 336.

53 *Journal de Rouen*, 1er décembre, n° 336.

54 *Journal de Rouen*, 3 décembre, n° 338.

55 ADC, Assises 1848, 7 décembre, extrait des minutes de la Cour d'appel de Caen.

nations qu'ils infligèrent aux accusés, on peut supposer qu'ils se rangeaient d'emblée du côté de l'ordre.

Quant au président de la Cour, M. Léferon de Longcamp, il fit preuve tout au long du procès d'une attitude extraordinairement subjective et partielle, prenant en beaucoup d'occasions le rôle du procureur général. Dès l'audience du 14 novembre on constate son hostilité envers les accusés. L'avocat Bac interroge alors un témoin sur un nommé Quesnel, supposé insurgé qui avait été tué au tout début des troubles, en cherchant à prouver que les premières provocations venaient de la garde nationale. À ce moment le président intervient, "vous n'oubliez pas que, d'après l'accusation, la collision a commencé par le fait des ouvriers et que, sur ce point, le témoin est d'accord avec l'accusation"⁵⁶. Léferon de Longcamp empêche ainsi toute émergence d'un doute sur le premier point du débat : les ouvriers ont-ils pris l'initiative des collisions. En revanche, lorsqu'il est fait allusion à une députation de gardes nationaux qui s'était rendue à Paris pour protester contre la nomination de Deschamps comme Commissaire général de la République, le président affirme, "c'était l'exercice pacifique d'un droit qui appartient à tous"⁵⁷. Le président interdit fréquemment de parole les accusés et certains témoins comme Leballeur-Villiers ou Lemasson, qui essayent de concilier les deux camps, ouvrier et bourgeois. Mais le plus remarquable est l'attitude hostile et agressive que Léferon de Longcamp a montrée envers les avocats de la défense. Non seulement il ne les laisse pas parler mais il lui est même arrivé d'expulser un des avocats, Houllier, des bancs de la défense sans une vraie raison. Ce dernier avait mis en cause un témoin qui s'était plaint car, lors des troubles, on avait utilisé sa maison comme ambulance⁵⁸. Le président lui interdit alors de s'adresser directement au témoin. Comme l'avocat maintenait sa position, la Cour prononça contre lui une peine de deux mois d'interdiction tout en le remplaçant par son confrère Manchon. Ce dernier demanda alors une suspension des débats pendant une demi heure, pour que la défense puisse s'arranger, mais ce droit lui fut dénié.

Le président a donc rendu très difficile la défense et souvent il n'a pas laissé parler les accusés ni les témoins à décharge. Son opinion était déjà formée avant que le procès commence et il n'a pas admis d'autre version que la sienne : "Messieurs les jurés, le Gouvernement m'a chargé d'éclairer vos consciences pour les débats. Je prendrai

56 *Journal de Rouen*, 15 novembre, n° 320.

57 *Journal de Rouen*, 15 novembre, n° 320.

58 *Journal de Rouen*, 23 novembre, n° 329.

toutes les mesures pour que vous connaissiez bien la vérité. La société est ici placée sous la sauvegarde de votre courage civique, résistez à toutes les suggestions ; vous êtes des hommes de cœur"⁵⁹.

En réalité, le procès a été dirigé par une personne, Léferon de Longcamp, qui montra dès le début une grande hostilité envers les accusés. Il empêcha avec son pouvoir discrétionnaire (auquel il fait souvent allusion) toute émission de doute sur la vraie culpabilité des accusés et rendit vaine toute interprétation de l'émeute qui n'était pas la sienne. L'accusation suivit l'interprétation de l'émeute formulée par les juges instructeurs de Rouen (complot, meneurs démocrates, innocence de la garde nationale). Ainsi, on a voulu voir dans ce procès l'action de dangereux meneurs "ultra-démocrates" et d'une "lèpre de réclusionnaires et de forçats libérés"⁶⁰. Toutes les autres données étaient écartées. En particulier celles qui présentaient les démocrates comme des responsables qui se rendaient compte de l'inutilité de l'émeute et qui avaient voulu l'empêcher. Ou celles qui montraient les insurgés comme des gens plongés dans la misère et dans le désespoir qui avaient lutté "pour ne pas mourir de faim". On voulait surtout ignorer le problème social et les tensions politiques qui s'étaient développées depuis février entre les bourgeois conservateurs, dont certains conspiraient contre la République, et les démocrates portés à la tête de l'administration et présents dans les clubs. Les jurés et le président du procès semblent avoir soutenu délibérément ces bourgeois conservateurs. Une dure condamnation était donc indispensable pour faire un exemple et pour maintenir les ouvriers dans la soumission tout en jetant le discrédit sur le Comité démocratique qui avait "permis" ou "provoqué" cette "guerre civile". La culpabilité est ainsi retombée sur les membres de l'administration ou des clubs démocrates (Durand, Suireau,...) ou sur des repris de justice. Ces deux catégories constituaient pour l'accusation "une lèpre pour la société". Le dernier élément de construction de cette représentation a été le choix des peines pour les 49 accusés déclarés coupables. Comme on le voit dans le tableau joint, cinq d'entre eux, tous démocrates, ont été frappés de la peine de travaux forcés à perpétuité ; six, à plusieurs années de travaux forcés et le reste à des peines qui vont de vingt ans de réclusion à deux ans de prison. La Cour de cassation cassa le jugement pour neuf condamnés, Durand-Neveu, Suireau, David, Philippe, Vasselin, Houssaye, Goguin et les époux Crahais. Il s'agissait des individus pour lesquels la peine de travaux forcés avait été prononcée,

59 *Journal de Rouen*, 22 novembre, n° 328.

60 *Journal de Rouen*, 3 décembre, n° 338.

quand cela devait être la déportation. Cependant, il y a eu d'autres condamnés aux travaux forcés qui n'ont pas eu cette commutation de peine. Ces individus ont donc été renvoyés en Cour d'assises à Alençon, où l'on a maintenu la déclaration du jury, et où ils ont été déclarés coupables de "crimes politiques". Ainsi, Durand-Neveu, Sui-reau, Philippe, Vasselin et David ont été condamnés à la déportation. Les époux Crahais, se trouvant en récidive, ont été condamnés à vingt ans de travaux forcés, Houssaye, à dix ans de détention et Goguain, au bannissement. Pour ces quatre on a admis des circonstances atténuantes. Beaucoup de ces condamnés ont bénéficié plus tard de remises de peines (34 des 49), mais celles infligées restent très lourdes.

En fait, ce procès a constitué pour les bourgeois conservateurs et hostiles au nouveau régime une manière de ne pas perdre leur suprématie politique, économique et sociale. Celle-ci avait effectivement été mise en cause avec l'avènement de la République, de l'administration démocrate et le développement de la mobilisation ouvrière. Ces condamnations consacrent le triomphe de la bourgeoisie sur ceux qui ont mis sa domination en danger. Elles marquent la récupération à un niveau psychologique de ses privilèges de classe. Le procès aurait donc servi à un double fin : la construction de représentations d'une émeute de manière à ignorer le problème social et le rétablissement de la suprématie bourgeoise.

III. — LA VISION DE L'ÉMEUTE DANS LA PRESSE ROUENNAISE

La presse rouennaise est allée dans le même sens que le procès. On examinera ici trois journaux locaux de grande importance à l'époque : le *Journal de Rouen*, le *Mémorial de Rouen* et l'*Impartial de Rouen*. Le premier se range, lors des troubles, ouvertement du côté de l'ordre. Il soutient la thèse du complot des meneurs qui auraient égaré les ouvriers, faisant allusion à un "plan de révolte arrêté et étudié d'avance"⁶¹. Le journal affirma éprouver une grande tristesse en même temps qu'une grande indignation à l'égard de "cette criminelle insurrection". On ressent effectivement de la pitié pour les égarés et on maudit les meneurs, mais le journal critique aussi, il est vrai très faiblement, la garde nationale à propos de l'irritation qu'elle avait montré quand Durand-Neveu était conduit en état d'arrestation à l'Hôtel de Ville : "nous comprenons toute l'indignation de la garde nationale (...) Mais, sur de simples soupçons, condamner et assaillir !

61 *Journal de Rouen*, 28 avril, n° 119.

n'est-ce pas tomber soi-même dans le tort des hommes égarés dont on a la triste mission, en ce moment même, d'arrêter et de réprimer les aveugles violences ?"⁶²

Le *Journal de Rouen* s'interroge sur les causes de l'agitation : la classe ouvrière serait innocente, mais corrompue : "ils sont bien absurdement criminels ceux qui ont fomenté en elle ces éléments rétropectifs de haine et de vengeance"⁶³. En fait, le journal ne comprend pas l'émeute une fois que la République est instaurée. Ainsi, la révolution politique serait légitime, mais pas la révolution sociale. Sur la question sociale, d'ailleurs, le journal remarque, "sans doute ils (les ouvriers) souffrent en ce moment. Mais qui ne souffre pas ?"⁶⁴ En accord avec l'idéologie républicaine modérée de l'époque, le plus important paraissait être l'instauration de la République et seulement après arriveraient les améliorations économiques et sociales. Il fallait donc attendre, pour voir son sort amélioré. Mais le journal ne peut pas comprendre que le peuple n'ait pas eu confiance en des réformes à venir.

Enfin, "ni des principes à défendre, ni des actes à punir, ni des choix à condamner, n'ont pu provoquer légitimement la lutte sanglante et lamentable dont nous gémissons"⁶⁵. Les troubles sont donc le résultat des "plus mauvais instincts, les plus détestables passions, les plus exécrables projets"⁶⁶. Le journal se réfère, bien entendu, aux doctrines *ultra-démocratiques* qui ont "trompé cruellement des esprits trop accessibles à des ardentes suggestions"⁶⁷. En effet, "au nom de la fraternité on est venu, pendant deux mois, exciter dans les clubs les ouvriers à la haine et le mépris des bourgeois (...) Or, avant ces incendiaires et fratricides propagandes, la meilleure entente existait entre les ouvriers et les bourgeois"⁶⁸. De cette façon on fait retomber toute la responsabilité sur les démocrates, adversaires politiques du journal qui soutenait d'ailleurs Senard.

Mais les critiques les plus ardentes sont venues des journaux royalistes de la ville, le *Mémorial* et *l'Impartial*. En ce qui concerne le premier, il reprend l'interprétation de l'émeute comme ayant été provoquée par des meneurs et donc non spontanée : "un grand nombre

62 *Journal de Rouen*, 29 avril, n° 120.

63 *Journal de Rouen*, 29 avril, n° 120.

64 *Journal de Rouen*, 1er mai, n° 122.

65 *Journal de Rouen*, 1er mai, n° 122.

66 *Journal de Rouen*, 1er mai, n° 122.

67 *Journal de Rouen*, 1er mai, n° 122.

68 *Journal de Rouen*, 1er mai, n° 122.

d'ouvriers se sont unis à la suite des meneurs qui évidemment ne pouvaient rien faire pour eux, si ce n'est leur donner des idées fausses et les faire travailler à leur propre ruine"⁶⁹. La thèse du complot atteint dans ce journal le caractère du ridicule : "des hommes à figure sinistre avaient été remarqués dans notre ville dans les deux ou trois jours qui ont précédé l'émeute. Il n'est douteux pour personne que ces tristes événements n'ont pas été improvisés et qu'il se trouve dans les rangs des insurgés des individus plus experts en barricades que la population rouennaise"⁷⁰. Les attaques contre le Comité démocratique, que l'on considère comme responsable des troubles, sont plus acharnées que celles du *Journal de Rouen* : "nous ne croirons jamais que M. Deschamps ait trempé le moins du monde dans cette tentative de réaction déplorable. Mais évidemment, il ne peut pas en être de même de la plupart des hommes qui avaient sa confiance et qui partout se prévalaient de son nom"⁷¹. On trouve également des attaques contre des chefs de clubs démocrates "dont les discours (...) portaient parmi ces masses aveugles la haine contre les maîtres, la désorganisation du travail et l'abolition de toutes les classes de la société". Le but des actions de ces chefs serait "d'accaparer ensuite tous les emplois, toutes les places pour eux et leurs parents". Donc, les véritables amis du peuple "sont ceux qui lui recommandent le travail, l'économie, l'ordre et la sobriété"⁷².

Ces démocrates, "après avoir préparé et attisé le mal et les mauvaises passions, (...) se retirent et se mettent à l'abri". Voilà l'explication du fait que parmi les arrêtés il y ait une majorité d'ouvriers : les vrais auteurs étaient cachés, "les plus grands coupables ne sont pas ceux qu'on a vus sur les barricades"⁷³. On montre ainsi les démocrates comme les ennemis de toutes les classes, tant des ouvriers que des bourgeois, tout en essayant de valoriser l'alliance des patrons et des ouvriers. Ce discours est donc populiste, avec cette notion de "vrai" peuple français composé d'ouvriers et de patrons vivant une harmonie menacée par les démocrates, auteurs d'anarchie.

C'est le discours développé par l'*Impartial de Rouen*, qui accuse les démocrates d'avoir trahi les ouvriers. On essaye de les discréditer parmi ceux-ci pour qu'ils y perdent leurs appuis : "ouvriers ! (...) On vous trompe (...), les hommes qui font ces choses spéculent sur votre

69 *Mémorial de Rouen*, 27 avril, n° 118.

70 *Mémorial de Rouen*, 28 avril, n° 119.

71 *Mémorial de Rouen*, 30 avril, n° 121.

72 *Mémorial de Rouen*, 1er mai, n° 122.

73 *Mémorial de Rouen*, 29 avril, n° 120.

crédulité dont ils se rient entre eux. Voyez si aucun d'eux paraît jamais au moment du danger sur une barricade (...), non. (...) Quittez ces hommes flétris à l'ignominieuse chaîne desquels on veut vous accoupler et revenez vers nous, vers les principes de l'ordre et de la liberté"⁷⁴. Les attaques se dirigent exclusivement contre ces meneurs qui auraient abandonné les ouvriers au moment des troubles (rage de n'en avoir pas trouvé suffisamment lors des arrestations ?). Le journal se présente, et avec lui les bourgeois de la garde nationale, comme les véritables amis des ouvriers. En effet, tandis que les gardes nationaux, au lendemain de l'émeute, ouvraient des souscriptions pour fournir des bons de pain aux ouvriers sans travail, les "soi-disant amis du peuple" "les laissent sur le pavé et s'inquiètent fort peu de savoir s'ils manqueront du pain nécessaire à soutenir leur vie. Au contraire, ils désirent que ce morceau de pain leur manque car ils espèrent que la faim les fera descendre dans la rue et qu'ils pourront recommencer à pêcher en eau trouble. "Oh ! Alors, ils lui offrent, non du pain, mais de l'eau de vie qui, trompant sa faim, trompe sa raison et le conduit parfois aux plus déplorables excès. Leur règne commence alors, et, du fond de leurs caves, ils sourient au désordre de la rue. Le sang va couler, et ils sont heureux ! Quand donc les ouvriers comprendront-ils où sont leurs véritables amis ?"⁷⁵ L'attaque contre les démocrates est donc féroce ; on les présente comme des prédateurs prêts à se lancer sur la charogne. C'est le meilleur moyen de discréditer un dangereux adversaire politique. Il faut faire peur aux gens qui suivent leurs doctrines.

*

Voilà donc la représentation des émeutes et des émeutiers donnée par les journaux rouennais. Tout cela nous apporte un nombre suffisant d'éléments pour conclure. Les émeutes de Rouen d'avril 1848 ont éclaté spontanément comme conséquence de la misère dans laquelle était plongé le peuple rouennais, principalement les ouvriers des industries au chômage du fait de la crise économique. Ils avaient mis tous leurs espoirs dans le Comité démocratique, qui parlait d'une République "sociale". La victoire des conservateurs et des monarchistes aux élections a provoqué un désespoir et la peur de retourner à la situation précaire d'avant la création des ateliers "nationaux". Les représentations de ce peuple misérable élaborées par les hommes d'ordre à travers la presse et les procédures judiciaires traduisent bien

74 *Mémorial de Rouen*, 29 avril, n° 120.

75 *Mémorial de Rouen*, 1er mai, n° 122.

la peur bourgeoise d'un éventuel réveil des ouvriers, qui aurait été provoqué par les prédications de démocrates socialistes mettant en cause leur suprématie sociale et politique. Ce sont, comme l'explique bien Y. Lequin, "les hantises et les terreurs de possédants", qui vivent la révolution de 1848 "comme une légitimation de leurs angoisses devant ces "classes dangereuses" qui, perdues de misère, d'ignorance et d'immoralité, font peser une menace sur la civilisation elle-même. La peur de l'autre est l'une des composantes essentielles de l'esprit du XIXe siècle"⁷⁶. Cette peur serait à l'origine de la terrible répression qui suivit les émeutes rouennaises d'avril, tout comme les journées parisiennes de juin. Elle a aussi conditionné la mise en place d'un système de représentations concernant le déroulement et les acteurs de l'insurrection. Cependant une distinction doit être effectuée. Les monarchistes sont plus acharnés dans la dénonciation des meneurs démocrates et autres et visent tout ce qui a pu avoir un lien avec la Révolution de février. Quant aux républicains modérés (le *Journal de Rouen* et le Procureur général Bonnesoeur, par exemple) ils cherchent surtout à anéantir l'adversaire politique, les démocrates, et font de l'émeute l'œuvre de repris de justice qui ont égaré le peuple. Chez les monarchistes on cherche à montrer que le peuple a été trompé par les démocrates tout en distinguant le "vrai peuple" des émeutiers. Des représentations qui présentent donc quelques différences, mais qui forment quand même un tout homogène dont les traits principaux seraient l'ignorance de la question sociale, le discrédit porté sur les démocrates et la considération que seul un peuple égaré ou composé de malfaiteurs pourrait se révolter.

Florencia PEYROU
Université de Rouen

⁷⁶ Y. LEQUIN, "Les heures tragiques de la lutte des classes", *L'Histoire*, n° 195, janvier 1996.

TABLEAU DES CONDAMNATIONS

Accusé	Accusation	Condamnation
1. Durand neveu	Provocation à la guerre civile	T.F. perpétuité
2. Suireau	Provocation à la guerre civile	T.F. perpétuité
3. Philippe	Cris et propos excitateurs	T.F. perpétuité
4. Vasselin	Port et usage d'arme	T.F. perpétuité
5. David	Port et usage d'arme	T.F. perpétuité
6. Crahais	Port et usage d'arme, maison envahie	20 ans T.F.
7. femme Crahais	Provocation à la guerre civile	20 ans T.F.
8. Houssaye	Port et usage d'arme, maison envahie, const, barricade	10 ans T.F.
9. Pierre Lefebvre	Maison envahie, pillage armes	6 ans T.F.
10. fille Canu	Maison envahie, construction barricade	5 ans T.F.
11. Saint-Ouen	Maison envahie, const, barricade, désarmement agent force publique	5 ans T.F.
12. Prédant	Maison envahie, pillage et port armes	20 ans détention
13. Dubois	Provocation à la guerre civile, port armes	10 ans détention
14. Perrois	Construction barricade	10 ans détention
15. Délépine	Maison envahie, const, barricade, port et usage d'arme	10 ans détention
16. Cavelier	Construction barricade	6 ans détention
17. Perrier	Port et usage d'arme	6 ans détention
18. Boutteville	Maison envahie, const, barricade, port et usage d'arme	6 ans détention
19. Revert	Port armes	6 ans détention
20. Gouas	Port d'arme, construction barricade	5 ans détention
21. Tocqueville	Maison envahie, port d'arme	5 ans détention
22. Boullard	Maison envahie	5 ans détention
23. Beuzeval	Port d'armes et munitions	5 ans détention
24. Savaroc	Pillage et port armes	5 ans détention
25. Quesnel	Pillage et port armes, maison envahie	5 ans détention
26. Goguain	Pillage, port et usage d'arme	10 ans réclusion
27. Lemaitre	Maison envahie, construction barricade, port armes	10 ans réclusion
28. Berroux	Maison envahie, const, barricade, pillage et port armes	10 ans réclusion
29. Vialatte	Maison envahie, construction barricade	6 ans réclusion
30. E. Provost	Pillage et port armes, maison envahie	6 ans réclusion
31. Lecène	Pillage et port armes, maison envahie	6 ans réclusion
32. Groult	Pillage et port armes, construction barricade	6 ans réclusion
33. Leroy	Maison envahie, const, barricade, pillage armes, CB	5 ans réclusion
34. Rousseau	Maison envahie, construction barricade	5 ans réclusion
35. Le Fas	Pillage et port armes, maison envahie	5 ans réclusion
36. Ponchel	Maison envahie, construction barricade, port armes	5 ans prison
37. Foucher	Maison envahie, construction barricade, port armes	5 ans prison
38. O. Provost	Pillage d'armes	3 ans prison
39. Poulzac	Pillage et port armes, maison envahie	3 ans prison
40. Bourry	Pillage d'armes	3 ans prison
41. Flahaut	Pillage et port armes, construction barricade	3 ans prison
42. Drombois	Port d'arme, maison envahie	3 ans prison
43. Vallon	Port arme, maison envahie, barricade	3 ans prison
44. Rollet	Construction barricade	3 ans prison
45. Payan	Port arme, maison envahie, barricade	3 ans prison
46. Hérisson	Maison envahie	3 ans prison
47. Freret	Port d'arme, construction barricade	2 ans prison
48. Ménier	Construction barricade	2 ans prison
49. Fleury	Port d'armes	2 ans prison

(Abréviation const. : construction ; CB : coups et blessures)

D'après F. Peyrou, *Le procès des insurgés, op. cit., p. 93.*

TABLEAU DES REMISES DE PEINES

Accusé	23 mars 1850	11 août 1852	2 décembre 1852	6 août 1853	6 août 1854	22 novembre 1854	12 juin 1856
Ménier	Remise du reste						
Bourry	Remise de 18 mois						
Drombois	Remise d'un an						
Hérisson	Remise d'un an						
Fleury	Remise de 7 mois						
Provost	Commut. 4 ans prison	Remise du reste					
Groult	Commut. 5 ans prison		Remise du reste				
Leroy	Commut. 5 ans prison						
Le fas	Commut. 5 ans prison						
Beuzeval	Commut. 5 ans prison		Remise du reste				
Savaroc	Commut. 5 ans prison		Remise du reste				
Saint-Ouen	Commut. 5 ans prison			Remise du reste			
fille Canu	Commut. 5 ans prison		Remise du reste				
Lefebvre	Commut. 3 ans prison						
Poulzac	Remise d'un an						
Vialatte		Remise du reste					
Rousseau		Remise du reste					
Ponchel			Remise du reste				
Boullard			Remise du reste				
Tocqueville			Remise du reste				
Gouas			Remise du reste				
Lecène				Remise du reste			
Foucher				Remise du reste			
Perrier				Remise du reste			
Perrois					Remise du reste		
Berroux						Remise du reste	
Dubois						Remise du reste	
Revert						Remise du reste	
Délépine					Remise 2 ans		Remise du reste
Fabulet						Commut. 10 ans dét.	

D'après F. Peyrou, *Le procès des insurgés, op. cit.*, p. 98.